

Madame Elisabeth Borne
Madame la Première ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 8 juin 2023

Objet : Révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Madame la Première ministre,

Dans un courrier adressé fin avril aux administrateurs de France compétences, le Directeur général de l'emploi et de la formation professionnelle, les a informés que l'Etat a pris la décision de reporter de trois mois, soit au 1er septembre 2023, l'entrée en vigueur des nouveaux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (« coûts-contrats »).

Si ce report est un signal positif, les organisations patronales interprofessionnelles considèrent qu'il n'est pas suffisant et souhaitent réitérer leur demande d'examiner les modalités d'une révision qui tiendrait davantage compte du contexte économique inflationniste.

Soucieuses du respect des objectifs fixés par la loi du 5 septembre 2018, à savoir la soutenabilité financière du système et la responsabilité des branches professionnelles en matière d'apprentissage, elles ont proposé lors du dernier Conseil d'administration de France compétences, d'élaborer avec l'Etat, les Régions, les organisations syndicales et France compétences, une nouvelle méthodologie de révision des coûts-contrats, respectant ces principes et permettant de réaliser les économies actées l'an passé par les administrateurs.

Pour pouvoir faire aboutir ce chantier, il nous apparaît opportun de reporter de quelques mois, au 1er avril 2024, l'entrée en vigueur des nouveaux coûts-contrats. Cela permettra de pouvoir s'appuyer sur les données complètes issues de la comptabilité analytique des CFA pour l'exercice 2022 et de disposer du temps nécessaire pour l'élaboration et le chiffrage d'une nouvelle méthodologie de révision.

Nous partageons, avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, la nécessité de faire revenir France compétences sur une trajectoire financière viable, notamment sur le volet apprentissage. C'est tout l'objectif de la proposition que nous vous soumettons et de la méthodologie que nous souhaitons construire ensemble.

Nos organisations sollicitent donc le Gouvernement pour organiser dans les meilleurs délais, avec les Régions et les organisations syndicales, des échanges sur ce sujet.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Veillez agréer, Madame la Première ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

François Asselin

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line.

Geoffroy Roux de Bézieux

A handwritten signature in blue ink, featuring the name 'Geoffroy' in a cursive script followed by a horizontal line.

Dominique Métayer

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line.